

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 février 2026 A 20 HEURES 30**



Délibération n° 2026 02 23-04- FINANCES - Budget principal
de la commune nouvelle de Vaugneray – Vote des taux
d'imposition pour l'exercice 2026.

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 07/02/2026	
En exercice :	33	
Présents :	29	Affichage de la convocation : 17/02/2026
Pouvoirs :	2	
Votants :	31	Affichage du compte rendu : 25/02/2026
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à Sylvain BARCET Fatima FERNI donne pouvoir à Safi BOUKACEM		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON M Joao DA ROCHA,		

Madame Béatrice DUMORTIER est élue Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes fiscales de la commune sont les suivantes :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires ;

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir à l'identique les taux 2026 par rapport à l'exercice 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil Municipal du 26 janvier 2026 ;
Vu l'avis de la commission Finances du 4 février 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :
31 suffrages exprimés :
31 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

ADOPTE les taux suivants :

	Taux 2026
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10, 30%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28, 92 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,04 %

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
28.02.2026
et de la publication en mairie le
28.02.2026

La Secrétaire,
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire,
Daniel JULLIEN

